

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°49/2026	<u>OBJET</u> : Désignation du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de PMA
<u>Date de la convocation</u> : 30/06/2026 <u>Date de la séance</u> : 06/07/2026 <u>Présidence de séance</u> : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire <u>Secrétaire de séance</u> : Bisma SENOUCI	<u>Membres présents</u> : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Nadia LAKHDER, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Martine BATT, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Zahia MOUADJI, Ouafdi ADNANI, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Julie GUILLEMET.
Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Membres absents non excusés : 2 Votants : 27	<u>Membres représentés</u> : M. Robert GRILLON donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Roland TINET donne pouvoir à Mme Aurélie DZIERZYNSKI M. Hidir DEMIR donne pouvoir à M. Christophe CHARLES Mme Pinar KESER donne pouvoir à Mme Pauline PERRIAU Mme Yasmina TABECHE donne pouvoir à M. Alain MOREL Mme Jacinthe NUNHOLD donne pouvoir à Mme Céline GROS
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	<u>Membres absents non excusés</u> : Mme Natacha HEMONET M. Fouad EL HAMINE
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 08/07/2026 et de sa publication le 09/07/2026	
Conformément à l'article L2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 06/07/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 09/07/2026	

En application de l'article 1609 nonies C - IV du Code Général des Impôts, il est créé, entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité professionnelle unique et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des Conseils Municipaux des communes concernées ; chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant.

La Commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres. Le Président convoque la Commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le Vice-Président.

Au-delà de ces règles, le législateur laisse une relative marge de manœuvre aux EPCI et à leurs communes pour organiser le fonctionnement de la CLECT. Ainsi, il n'y a pas de nombre maximum de membres. Au minimum, la CLECT doit comporter autant de membres que l'EPCI compte de communes membres. La répartition des sièges au sein de la CLECT est libre.

Par délibération n°C2026/57 en date du 13 mai 2026, le conseil de communauté de Pays de Montbéliard Agglomération a approuvé la création de la CLECT composée de 77 membres répartis de la manière suivante :

- 1 représentant par commune membre élu par le Conseil Municipal en son sein ;
- 4 représentants de Pays de Montbéliard Agglomération élus en son sein, à savoir MM. Xavier BARTOLO, Martial BOURQUIN, Marie-Noëlle BIGUINET et Georges HABERSTICH.

Considérant que le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au vote à bulletin secret fixé par l'article L.2121-21 du CGCT, et donc de procéder à un vote à main levée ;

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner Monsieur David LOYSEAU, Adjoint aux finances, en tant que représentant de la commune de Grand-Charmont appelé à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Pays de Montbéliard Agglomération.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.



Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI

